



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 15 MARS 2023
RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 15 MARZU DI U 2023

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet :

Autorisation donnée à Mme la Présidente d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pluriannuelles dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Ughjettu :

Accordu data à a Presidente d'ingagià, liquidà è mandatà e spese d'investimenti pluriannuali nella limita di u quartu di i crediti aperti à u bilanciu di l'eserciziu 2021.

Le budget prévisionnel 2023 de l'ATC ne pouvant être voté qu'après celui de la Collectivité de Corse, la présentation et le vote de ce budget ne sera donc effectif qu'en avril 2023.

L'ATC a cependant besoin durant le premier trimestre 2023 de verser des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs.

Ces subventions d'investissement pluriannuelles visées au règlement du guide des aides ou de l'appel à projets TPE/PME ont été individualisées et votées au cours des exercices précédents lors de bureaux de l'ATC.

En conséquence et conformément aux dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 -art.37 (VD) stipulant que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

Il vous est proposé de bien vouloir m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses afférentes à hauteur maximale du quart de la dotation 2022, soit 1 000 000 €, hors restes à réaliser.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 204 du budget de l'ATC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer